DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
AU TITRE DU DISPOSITIF 6 DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS 2021-2027
AIDER LES SYLVICULTEURS DANS LA CONDUITE DE LEURS PEUPLEMENTS FORESTIERS

Formulaire de demande

Je soussigné : ……

Demeurant :……
……

Tel : …… Mèl : ……

Agissant en mon nom propre ou en tant que représentant de (Groupement Forestier, Indivision à préciser) : ……
Demande le bénéfice d'une subvention du Département au titre du dispositif 6 pour une opération de travaux sylvicoles ou une action sanitaire :
Commune: ……..
Désignation cadastrale (section numéro de parcelle) : ……

☐ **Aides sylvicoles**

Type de travaux sylvicoles	Surface	Montant de l'aide	Montant aide sollicitée
Aide forfaitaire au dépressage des plantations et de la régénération naturelle des feuillus ou des résineux		600 €/ha	
Aide à l'élagage de pénétration à 2 mètres		300 €/ha	
Aide au nettoiement de plantations		300 €/ha	
Aide forfaitaire à l'élagage en hauteur des feuillus et résineux		600 €/ha	
Aide forfaitaire à la taille de formation des feuillus		300 €/ha	
Aide forfaitaire à l'inventaire et martelage en sapinière		200 €/ha	
			Total :

☐ **Aides sanitaires**

	Surface	Montant de l'aide	Montant aide sollicitée
Lutte contre les maladies et ravageurs préventive ou active en forêt		150 €/ha	
Aide au transport des bois dans un cadre collectif, de bois issus de parcelles attaquées par le scolyte ou autres parasites	NON ACTIVE		

Déclare, sur ces frais, récupérer la TVA : Oui ◯ Non ◯

Date : Signature :

Cadre réservé à l'administration :
Référence du dossier :
Visite de terrain le :
Remarques :

Avis favorable du CRPF en date du :

PIECES A FOURNIR

Au dépôt de dossier : formulaire de demande de subvention dument daté et signé + fiche descriptive technique + extrait de matrice cadastrale de la parcelle concerné + formulaire d'engagement du propriétaire dument daté et signé que pour l'aide à l'inventaire/martelage + mandat si GF ou Indivision + RIB

À la demande de versement de la subvention une fois les travaux réalisés : attestation de réalisation de travaux validée par le CRPF et dument datée et signée par le bénéficiaire + inventaire réalisé et volume estimé martelé + contrat de vente et facture de prestation pour l'aide forfaitaire et martelage en sapinière + certification CERTIPHYTO pour le sanitaire (si nécessaire)

L'instruction terrain est assurée par le CRPF en forêt privée (Contact : 04 77 58 02 98) sur la base d'une fiche descriptive technique simplifiée du projet.
L'instruction administrative et financière est réalisée par le service forêt et filière bois du Département (Contact : 04 77 56 96 60 – 06 10 78 70 11)

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Direction de la Forêt et de l'Agriculture
2 rue Charles de Gaulle
42022 St Etienne cedex 1

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
AU TITRE DU DISPOSITIF 6 DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS 2021-2027
AIDER LES SYLVICULTEURS DANS LA CONDUITE DE LEURS PEUPLEMENTS FORESTIERS

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Je soussigné : ……..

Demeurant : ……
……

Tel : ……. Mèl : :…….

Agissant en mon nom propre ou en tant que représentant de (Groupement Forestier, Indivision à préciser) : …….

M'engage, afin de pouvoir bénéficier de l'aide aux travaux sylvicoles allouée par le Département au titre du dispositif 6 du Plan de soutien à la filière Forêt Bois 2021-2027 :

***** à réaliser l'ensemble des travaux sylvicoles prévus dans la (ou les) fiche(s) technique(s) simplifiée(s)

Sur la commune de……
Parcelles cadastrales……
Surface cumulée ……

***** à suivre les prescriptions techniques sur les différents types de travaux selon les critères des règles techniques départementales applicables aux travaux sylvicoles dans le cadre du dispositif 6 du Plan Filière Forêt Bois 2021-2027

***** à faire réaliser par un professionnel (coopérative, gestionnaire forestier, expert forestier) l'inventaire et le martelage en jardinage de ma sapinière, à commercialiser les bois martelés sous 24 mois et à fournir le volume de bois mobilisé.

***** à rembourser la subvention obtenue en cas de non-respect des engagements ci-dessus suite à un contrôle négatif que le Département pourrait conduire dans les 5 ans après le reboisement.

Date :

Signature :

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Direction de la Forêt et de l'Agriculture
2 rue Charles de Gaulle
42022 St Etienne cedex 1

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
AU TITRE DU DISPOSITIF 6 DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS 2021-2027
AIDER LES SYLVICULTEURS DANS LA CONDUITE DE LEURS PEUPLEMENTS FORESTIERS

FICHE DESCRIPTIVE TECHNIQUE SIMPLIFIEE (1 PAR TYPE DE TRAVAUX)

Propriétaire : ……
Adresse : ……
Tel : …… Mèl……
Commune: ……
Désignation cadastrale (section, numéro) : ……
Surface cumulée de : ……
Type de peuplement avant travaux : ……
Age du peuplement : ……
Origine du dossier : ……
Adhérent groupement de sylviculteurs/Fransylva : ……

Travaux sylvicoles :
Essences objectifs
Résineux : Douglas ☐ Mélèze Europe ☐ Mélèze hybride ☐ Epicéa commun ☐ Pin Sylvestre ☐ Pins Laricio de Corse ☐ Autres ☐ (à préciser)……
Feuillus : Chêne rouvre ☐ Chêne rouge ☐ Erable ☐ Merisier ☐ Noyer ☐ Peupl ☐ Autres ☐ (à préciser)……

Type de travaux sylvicoles

- ☐ Dépressage des plantations et de la régénération naturelle feuillus ou résineux
- ☐ Elagage de pénétration à 2 mètres : préciser densité : …….
- ☐ Nettoiement de plantations
- ☐ Elagage en hauteur des feuillus et résineux : préciser le nbre/ha : ……..
- ☐ Taille de formation des feuillus
- ☐ Inventaire et martelage en sapinière

Réalisation des travaux
Propriétaire ☐ Entrepreneur de travaux ☐ Coopérative ☐ Autres ☐……

Actions sanitaire :

- ☐ Lutte curative contre l'Hylobe
- ☐ Autre lutte curative : à préciser……
- ☐ Autre lutte préventive : à préciser……..
- ☐ Transport collectif : NON ACTIVE

Date : Signature :

Cadre réservé à l'administration :
Référence du dossier :
Visite de terrain le :

Avis favorable du CRPF en date du :

Plan filière Forêt/Bois 2021/2027

Règles techniques départementales
Applicables aux travaux sylvicoles dans le cadre du dispositif 6 du plan filière Forêt/Bois

Type de travaux	Essences	Critères de peuplement	Modalités techniques	Montant de l'aide /ha
Dépressage de plantation ou de régénération naturelle	Toutes essences	Hauteur moyenne comprise entre 6 et 12 mètres en plantation, 4 et 8 mètres en régénération naturelle.	Coupe de 20 à 25 % du nombre de tiges de l'essence objectif en plantation. Mise à distance moyenne des tiges 1,5 à 3 m. en régénération naturelle.	600 €/ha
Elagage de pénétration à 2 mètres	Toutes essences	Hauteur des tiges à élaguer comprise entre 6 et 12 mètres.(inférieur à 20 ans)	Elagage à 2 m, hors période de sève de la totalité des tiges. Respect du bourrelet cicatriciel.	300 €/ha
Nettoiement de plantations	Toutes essences	Hauteur moyenne du peuplement comprise entre 6 et 12 mètres	Elimination des essences concurrentes (bouleaux, saules, tremble,…) et des arbres mal conformés.	300 €/ha
Elagage à grande hauteur	Toutes essences	Diamètre moyen maximum à 1,3 m des tiges élaguées : 20-25 cm. 1ère éclaircie réalisée.	Hauteur minimum des tiges élaguées 5,5 m. 200 tiges min. bien réparties en résineux. 80 à 100 tiges min. bien réparties en feuillus. Elagage hors période de sève et respect du bourrelet cicatriciel.	600 €/ha
Taille de formation des feuillus	Feuillus	Hauteur du peuplement inférieure à 6 m	Taille de rameau ou branches concurrentes de la cime, de branches à insertion verticale et de branches précocement de gros diamètres. Taille de 200 à 300 tiges/ha et de toutes les tiges pour les peupliers et noyers.	300 €/ha

Inventaire et martelage irrégulier en sapinière	Sapin pectiné majoritaire	Sapinière irrégulière ou régularisée.	Inventaire en plein, en classe de diamètre de tous les arbres à partir du diamètre à 1,3 m de 15 cm. Martelage irrégulier portant sur 15 à 30 % du volume total du peuplement. Estimation du volume martelé.	200 €/ha
Lutte curative contre l'hylobe en plantation	Résineux	Plantation résineuse de 1 à 3 ans présentant des morsures d'attaques d'hylobe.	Traitements de tous les plants avec une spécialité agropharmaceutique homologuée et avec un applicateur écophytocertifié.	150 €/ha